

14 nov 2013 -10:32

## Communiqué de presse conjoint du Gouvernement belge et de BNP Paribas

Le Gouvernement belge et BNP Paribas annoncent avoir trouvé un accord sur la cession à BNP Paribas de la participation de 25% du capital de l'Etat belge dans BNP Paribas Fortis pour un montant de 3,25 milliards d'euros.

Cette participation résultait des opérations réalisées en 2008-2009 dans le contexte de la situation financière dégradée de Fortis Bank Belgium (devenue BNP Paribas Fortis). A l'issue de ces opérations, l'Etat belge via la Société Fédérale de Participations et d'Investissements détenait 25% de ses actions, les 75% restants étant détenus par BNP Paribas. Après le succès de la cession du portefeuille de crédits structurés de Royal Park Investment au mois de mai de cette année, cette opération marque une nouvelle étape de la récupération des investissements de l'Etat belge réalisés dans Fortis Bank Belgium.

Le plan stratégique de BNP Paribas Fortis « Bank for the Future » communiqué le 25 mars 2013 sera poursuivi et la gouvernance de BNP Paribas Fortis continuera de refléter l'identité belge de l'institution, notamment via une représentation appropriée de membres indépendants belges au Conseil d'Administration jusqu'en 2020 et via le maintien en Belgique de centres d'expertise.

L'Etat belge réalisera un gain en capital d'environ 900 millions d'euros à la clôture de la transaction.

L'impact négatif de l'opération sur le ratio « Common Equity Tier 1 Bâle 3 » pour le Groupe BNP Paribas est estimé à environ 50 points de base et l'opération est relative d'environ 3% sur le BNPA estimé 2013 pro forma.

A l'issue du Conseil des Ministres, le Premier Ministre Elio Di Rupo et le Ministre des Finances Koen Geens ont déclaré : "Les objectifs que le Gouvernement s'était fixé lors de son investissement initial ont été pleinement atteints. La banque a tenu ses engagements malgré un contexte difficile. Le moment était dès lors venu de désengager l'Etat belge de BNP Paribas Fortis. Nous sommes confiants quant à la capacité de la banque de maintenir son rôle au sein de l'économie belge. Le produit de cession de 3 250 millions d'euros va aider l'Etat belge à atteindre ses objectifs en terme de dette publique. Par ailleurs, l'Etat belge salue l'investissement très important de BNP Paribas réalisé en Belgique pour l'installation de deux data centers pour l'ensemble du groupe."

Jean-Laurent Bonnafé, Directeur général de BNP Paribas a déclaré : "Le partenariat avec l'Etat belge a apporté la stabilité qui était nécessaire pour réaliser le rapprochement dans les meilleures conditions pour les salariés et les clients de la banque et nous remercions l'Etat belge, qui reste par ailleurs un de nos principaux actionnaires, de cette collaboration. Nous allons continuer à développer BNP Paribas Fortis en respectant les principes qui ont été les nôtres pendant la phase de rapprochement tant en matière sociale que de soutien à l'économie."

Herman Daems, Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis a déclaré : "Le rapprochement avec BNP Paribas a été bénéfique pour tous nos « stakeholders ». Notre actionnaire BNP Paribas nous soutient pleinement dans notre stratégie aux services de nos clients et cette opération ne modifie en rien notre engagement envers eux et envers l'économie belge. Je tiens à remercier ces clients ainsi que nos collaborateurs pour tout ce qu'ils accomplissent."

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>